

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ÉDUCATION POUR LA SANTÉ			
Code	PAKN1B72KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie MAILOT (sylvie.mairlot@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permet une première approche théorique et réflexive de la santé, de l'éducation à la santé.

Elle contribue ainsi à aider l'étudiant à se construire progressivement une identité professionnelle liée à la santé en général.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 3 **Diriger**
 - 3.2 Développer les stratégies les plus appropriées
 - 3.6 Motiver et dynamiser les collaborateurs
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
 - 5.6 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins
- Compétence 7 **Concevoir un ou des projets de recherche**
 - 7.3 Analyser avec esprit critique les différentes étapes de son processus de recherche

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE2, l'étudiant doit être capable:

De réaliser et présenter en groupe deux outils de sensibilisation à la santé et d'éducation à la santé sur base du cours théorique et des conseils dispensés par l'enseignant et différents partenaires santé et de le présenter à l'ensemble de la classe. De mettre par écrit sa démarche suivie pour la réalisation de ces outils.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B72KINA Education pour la santé 18 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN1B72KINA Education pour la santé 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education pour la santé			
Code	16_PAKN1B72KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie MAILOT (sylvie.mairlot@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif principal est la sensibilisation des étudiants aux divers aspects de la santé et à la problématique de l'éducation à la santé. Nous aborderons la kiné préventive et les démarches de planification en santé. Afin de mieux cerner et maîtriser le sujet, un travail de groupe est attendu. Les étudiants devront élaborer deux outils d'éducation à la santé qu'ils présenteront à leurs pairs afin de leur permettre la mise en pratique de l'éducation à la santé par et pour les pairs ou pour des "patients imaginaires" sur un thème spécifique de santé. Un travail écrit rédigé selon la trame de la démarche en santé, reprendra les éléments qui auront permis d'élaborer leur réflexion pour la rédaction de leurs outils d'EPS. Une présentation orale de leurs outils se fera face à tout l'auditoire afin d'en expliquer le contenu et la démarche visée. Enfin, certains groupes seront amenés à présenter leurs outils à des élèves d'écoles secondaires de la région.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement.

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

1. Réaliser en groupe deux outils spécifiques de sensibilisation et d'éducation à la santé sur base de recherches et des conseils dispensés par l'enseignant et par différents partenaires santé.
 2. Réaliser un travail écrit reprenant leur démarche en santé utilisée selon les modalités vues au cours
 3. Présenter oralement leurs outils d'EPS à leurs pairs pour la dissémination de leur éducation à santé.
 4. Participer à une conférence de la journée "Sport, santé et Sport adapté".
- (vise les capacités professionnelles 1.3/3.2/3.6/4.1/4.2/4.6/5.1/5.2/5.6/6.4/7.1/7.2/7.3).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La santé, l'éducation à la santé, les objectifs généraux de l'EPS, la planification et programmation en EPS, les champs d'action, ainsi que la kiné préventive.

Le contenu des outils et du rapport seront élaborés par les étudiants eux-mêmes en fonction de la thématique qu'ils doivent développer. Une présentation de l'outil à leurs pairs sera également attendue afin de leur permettre d'appliquer une mise en pratique de l'éducation à la santé.

Le rapport sera rendu au professeur pour l'évaluation de la démarche et des ressources utilisées.

Démarches d'apprentissage

Une base théorique leur sera donnée au cours sous forme de Power-Point afin de leur apporter les outils leur permettant d'aborder la démarche d'EPS.

Ensuite, les étudiants sont répartis en sous-groupes pour travailler sur la thématique qu'ils peuvent choisir parmi une série de thèmes proposés. Ils disposent d'heures de cours, de temps en bibliothèque et de temps libre pour mettre sur pied leurs outils d'EPS en lien avec leur thématique. Enfin, ils présenteront ces outils à leurs pairs de manière dynamique et originale.

Les étudiants sont invités à consulter un ensemble de sources d'informations : internet, bibliothèques, revues, partenaires santé ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont supervisés par l'enseignant et une personne du service de promotion de la santé à l'école (PSE) et peuvent être accompagnés en parallèle (recommandé) par des personnes ressources via une liste de partenaires disponibles qui leur est proposée.

Ouvrages de référence

BURY J. A, (1988), Education pour la santé: concepts, enjeux, planifications, Ed. DeBoeck Université, Coll. Savoirs& Santé, Bruxelles, 189pp.

DECCACHE A. (2001), Problématique de l'éducation pour la santé (Edus 2100) et Méthodologie spéciale (Edus 2122), syllabus diffusé par RESODOC, Université Catholique de Louvain. .

LAPLANTINE Fr.,(1986), Anthropologie de la maladie, Ed. PAYOT, Coll. Science de l'homme, Paris, 388 p.

D'IVERNOIS.J -F. et GAGNAIRE (1995), Apprendre à éduquer le patient, Approche pédagogique, Collection éducation du patient, Paris, Edition Vigot, 111pp.

Supports

Notes de cours et lignes de conduite dans l'élaboration de l'outil d'EPS et du travail écrit sur connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- 30 % l'évaluation des outils d'EPS créés, leur attractivité, l'originalité de l'approche, la qualité et la pertinence du contenu et des infos données pour le public cible.

- 50 % pour l'évaluation du dossier/travail reprenant la démarche en santé basé notamment sur les outils d'EPS créés.

- 20% pour la présentation orale de leurs outils d'EPS et leur capacité à sensibiliser leurs pairs.

En cas de seconde session, les modalités pratiques identiques étant impossibles à reconduire, un travail sera à réaliser en groupe ou seul et les modalités seront à préciser en fonction du/des cas. (100%)

- Une prise des présences sera réalisée à chaque cours (et à la conférence Sport, santé et sport adapté) afin que tous les élèves participent activement au travail demandé. Notez que chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un point sur la note finale et individuelle.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Prj	100	Trv	100

Prj = Projet(s), Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation est une moyenne arithmétique des notes obtenues.

L'accès à l'évaluation est refusé aux étudiants qui ont un taux supérieur à 20% d'absence injustifiée aux divers cours programmés. Une prise de présence sera donc réalisée à chaque cours.

L'étudiant absent (sauf justificatif valable) lors de la présentation orale sera coté PP (Pas Présenté).

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : S. MAIRLOT

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).